

Montréal, le 3 novembre 2010

Par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2011-2012
Dossier de la Régie : R-3740-2010**

La formation chargée de l'examen du présent dossier m'a demandé de vous informer de ce qui suit relativement à la demande mentionnée en rubrique.

Le 26 octobre 2010, le Distributeur a amendé sa demande pour ajouter à son dispositif une demande d'« APPROUVER la prolongation de l'entente d'intégration éolienne pour 2011. »

La Régie demande au Distributeur de justifier le dépôt de sa demande d'approbation de la prolongation de l'entente d'intégration éolienne pour 2011 dans le dossier tarifaire 2011 plutôt que dans le dossier du Plan d'approvisionnement, et ce, d'ici le 8 novembre 2010, à midi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Me Pierre Tourigny pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as